

CPER 24 juin 2021

Présents Sandrine Garcia Géraldine Farges Jean-Fraçois Giret, Magali Danner, Claire Bonnard, Céline Méchin, Pierre Billet, Sophie Morlaix.
Excusés : Vincent Lorius, Olivier Lopez, Fabienne Petit, Anthony Barbéro, Sophie Prost.

Ordre du jour :

Suppression de la compensation entre les **U.E en master ESE et PESE**.
La validation des compétences non validées dans le cadre des VAE

Suppression de la compensation entre les U.E en master ESE et PESE.

Une discussion s'engage sur les usages possibles de la non compensation : Sandrine Garcia rapporte les éléments de sa discussion avec Pamela Koné et Solène Chazès concernant les possibilités de limiter la compensation entre les U.E : il est possible de supprimer la compensation et en jury, si vraiment un cas se présente avec de bonnes ou très bonnes notes partout sauf dans une discipline, de la faire jouer au cas par cas.

L'idée serait d'expérimenter cette année l'impact de la mesure pour pouvoir réajuster au besoin et ne pas avoir de nombreux étudiants en échec.

Peut être cette mesure destinée à inciter les étudiants à ne contourner aucune matière, serait-elle surtout utile pour les étudiants moyens, les faibles ne réussissant pas à passer dans l'année supérieure malgré la compensation et les étudiants plus à l'aise n'en ayant pas besoin.

Discussion sur les post-VAE.

Claire Bonnard présente le problème des post VAE : ce sont des VAE qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences nécessaires pour l'obtention d'un diplôme et qui doivent passer des modules pour valider ces compétences. Ces étudiants sont parfois nombreux, cette année, il y en a eu 10 dans la promotion.

Différentes solutions sont discutées qui débouchent sur les possibilités d'utiliser la plateforme PLUBEL pour mettre en ligne des cours, avec un forfait. Une rencontre avec le SEFCA est envisagée.